



**Public visé :**

Personnel possédant au sein de l'entreprise une responsabilité au niveau des prises de décisions technico-commerciales, des études, de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques, de la direction et de la coordination de travaux exposant au plomb



**Prérequis :**

- Avoir plus de 18 ans
- Maîtriser la langue française
- Savoir lire un plan



**Durée :**

- 14 heures (2 jours) pour une formation préalable



**Nombre de participants par groupe :**

- 10 personnes maximum



**Périodicité :**

- Renouvellement tous les 3 ans



**Textes officiels se rapportant à l'action de formation :**

- Formation à la sécurité : Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du code du travail
- Règlementation Plomb : Article R4412-149 (exposition), Articles R4412-156 à R4412-159 (mesure d'hygiène) et Article R4412-160 (suivi médical) du Code du Travail.
- Obligation employeur : Article R4412-87

**Objectif général de la formation :**

A l'issue de la formation le bénéficiaire de la formation sera capable de :

- Identifier et évaluer les risques générés lors de travaux exposant au plomb
- Proposer et choisir l'organisation et les moyens de prévention adaptés à mettre en œuvre pour réduire les risques
- Rédiger des modes opératoires et des instructions appropriées
- Planifier les contrôles à réaliser pour assurer les expositions les plus faibles et l'absence de dispersion
- Définir un plan d'actions en cas d'anomalie

**Contenu de la formation :**

- Les dangers et effets du plomb sur la santé
- Les différentes sources de pollution au plomb (matériaux et bâtiments concernés, pollution apportée...)
- Les obligations réglementaires de prévention
- Prévention des risques chimiques / spécificité du plomb
- Code du travail, code de la santé publique, code de l'environnement et textes associés
- Les éléments de repérage du plomb ou de la pollution au plomb
- La réalisation de travaux en présence de plomb
- Les situations à risques et les méthodes de travail
- Les équipements de protection, collective ou individuelle
- Les règles d'hygiène à respecter notamment en matière de décontamination et de nettoyage
- Les mesures en cas d'incident ou d'accident
- La gestion des déchets
- La fin d'intervention
- Le repérage du plomb – lecture et analyse de documents
- L'organisation des travaux – à partir d'une situation, évaluer les risques et rédiger les documents et consignes
- Les contrôles (air et surfaces) - Définir un programme de contrôle, analyser les causes et définir les actions

**Codes de la formation**

- Formacode 22276- Risque Plomb
- NSF 230- Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois.

**Sanction de l'action**

Avis écrit du formateur, précisant s'il valide les savoirs et le savoir-faire de chaque candidat évalué

**Moyens d'encadrement :**

- Organisme de formation déclaré à la DRIETS disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif et d'un Service Qualité.
- Organisme titulaire du certificat QUALIOPi réglementairement exigé pour les développeurs de compétences
- Formation en présence physique uniquement

**Moyens et méthodes pédagogiques :**

- Formateurs en prévention des risques professionnels
- Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection lors d'un face à face pédagogique en salle.
- Apprentissage pratique réalisé sur des mises en situation en centre.
- Livret de synthèse remis à chaque stagiaire à la fin de la formation ou par clé usb.

**Moyens d'évaluation individuelle des acquis :**

- Evaluation formative théorique par le biais d'un quizz et pratique au moyen de mises en situation d'application des enseignements

**Moyens techniques à disposition :**

- Pour les apports théoriques : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable.
- Pour les apports pratiques : EPI et EPC, zone de mise en situation

NB : impossibilité de formation groupe sur votre site, les apports pratiques ne sont utilisables qu'en centre.

**Sécurité et hygiène :**

- Sur nos centres, les consignes sanitaires et le règlement intérieur seront affichés sur place.

**Accessibilité (handicap) :**

Centre de formation pouvant accueillir sous certaines conditions des personnes en situation d'handicap.

Voir référent handicap

**Qualité de la prestation :**

- La qualité de la formation préalable ne saurait être garantie si le nombre de participants, la durée pédagogique effective et les moyens techniques requis ne sont pas respectés.

**Tarifs :**

- Inter : à partir de 590.00€HT